LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif relatif à l'accélération de la rénovation des logements parisiens face aux fortes chaleurs, à la lutte contre les bouilloires thermiques et au renforcement des moyens consacrés au logement

déposé par Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que les épisodes de chaleur extrême sont de plus en plus fréquents, précoces et intenses à Paris sous l'effet du changement climatique ;

Considérant que les logements qualifiés de « bouilloires thermiques » peuvent atteindre des températures incompatibles avec des conditions de vie dignes et sûres lors des épisodes de fortes chaleurs ;

Considérant que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes malades, les familles modestes et les habitantes et habitants des quartiers populaires sont les premières victimes des fortes chaleurs ;

Considérant que plusieurs milliers de décès sont désormais attribués chaque année aux épisodes de chaleur en France ;

Considérant que le logement constitue aujourd'hui la première dépense contrainte des ménages et que la crise du logement frappe durement les classes populaires, les classes moyennes, les jeunes, les familles et les personnes âgées ;

Considérant que la précarité énergétique aggrave les inégalités sociales et expose de nombreux locataires à des logements coûteux à chauffer l'hiver et insupportables l'été ;

Considérant que le gouvernement a présenté le 24 juin 2026 un projet de loi dit « Relance logement » prévoyant notamment de repousser les obligations de rénovation énergétique des logements les plus énergivores et permettant le maintien sur le marché locatif de logements insuffisamment rénovés ;

Considérant que ce recul des exigences environnementales risque de prolonger l'exposition de millions de locataires à des logements dégradés, énergivores et inadaptés aux conséquences du changement climatique ;

Considérant que la lutte contre les passoires et bouilloires thermiques constitue à la fois une politique climatique, une politique de santé publique et une politique de justice sociale ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à adapter son territoire au changement climatique mais que cet objectif suppose une accélération massive des rénovations du parc résidentiel parisien ;

Considérant que face aux reculs de l'État, les collectivités doivent prendre toute leur part pour protéger les habitantes et habitants ;

Sur proposition de Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- présente au Conseil de Paris un état des lieux des logements particulièrement exposés aux fortes chaleurs, notamment dans le parc social parisien ;
- établisse une cartographie des secteurs comportant une forte concentration de logements susceptibles d'être qualifiés de « bouilloires thermiques » ;
- accélère, en lien avec les bailleurs sociaux, les opérations de rénovation énergétique permettant d'améliorer durablement le confort d'été des logements et de réduire les consommations énergétiques ;
- publie un calendrier prévisionnel des opérations de rénovation thermique du parc social parisien ainsi que les gains énergétiques attendus pour chaque opération ;
- mette en place un suivi spécifique des logements occupés par des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes vulnérables lors des épisodes caniculaires ;
- interpelle le Gouvernement afin qu'aucun recul des obligations de rénovation énergétique ne conduise à maintenir durablement sur le marché des logements indignes ou inadaptés aux conséquences du changement climatique ;
- fasse du logement une priorité budgétaire de la prochaine mandature en augmentant significativement les crédits consacrés à la production de logements sociaux, à la rénovation énergétique du parc existant, à l'adaptation climatique des logements et à la lutte contre la précarité énergétique.